



Quel recours contre l'ase

Par **Nono85**, le **28/09/2017 à 18:06**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Quel recours pour contrée l'ase ??? Mon fils et
En danger au foyer Help my !! Il veule lui donner des anxiolytiques
Alors kil va très bien
évidemment que au foyer il et pas bien puisque il l'on arrachés à sa famille un enfts de 10ans
en bonne santé qui exprime juste sont mécontentement d'êtres place du coup il retourne la
situation en disant kil et instable avec leur infirmières leur médecin enfin tout et contre nous je
rescherche un médecin pour une expertise et contre leur médecin a eu Ki ne connaît pas les
antécédents de mon fils car c'est moi Ki a sont dossier médical de puis kil et née et je mis
opposé sachant Ke mon fils et place depuis trois mois comment en si peut de ten de inconnu
peuve prendre la décision de dire à leur médecin tt les symptôme de l'anxiété et parle à la
place de mon fils San notre présence et décide de le drogue c'est inadmissible !!!
MERCI
marque de politesse[smile4]

Par **jodelariege**, le **28/09/2017 à 19:17**

bonjour , un juge des enfants a décidé de placer votre fils en foyer au vu des difficultés soit de
prise en charge à la maison soit des difficultés de développement de votre fils ,pouvant le
mettre en danger;il est en foyer car il n'est pas bien et pas le contraire...nil vous appartient de
prouver que votre fils ne sera pas en danger à votre domicile que ce soit physiquement ou
psychologiquement.votre parole ne suffira pas ,il faut des preuves...

Par **amajuris**, le **28/09/2017 à 20:20**

nono85,rnvotre message est incompréhensible, si vous voulez une réponse, écrivez le dans un français correct avec des signes de ponctuation qui n'existent pas dans votre message.rnsalutations